

statuées ou que le Roi établira par la suite.

XXIX. Le Maréchal du Royaume, ou le premier Maréchal, est un des Conseillers du Royaume, qui doit prendre soin de la Cour royale, des Châteaux, Maisons, ainsi que de la table & de la suite de la Cour &c.

XXX. La Cour royale est sous la disposition spéciale du Roi, qui peut y changer ou établir ce qu'il trouvera bon.

XXXI. Le Gouverneur de Stockholm, le Capitaine-Lieutenant, le Maréchal des Logis des Trabans, le Colonel & Lieutenant-Colonel des Gardes-du-Corps, le Colonel du Régiment du Corps, le Colonel des Dragons du Corps, le Colonel & Lieutenant-Colonel de l'Artillerie, les Adjudans-Généraux & les Commandans des Forteresses frontières, sont des Charges de confiance, que Sa Majesté au Conseil, sans demander les voix, donnera & ôtera.

XXXII. Tous les Collèges devront se prêter les mains dans toutes les affaires qui regardent le bien & l'avantage du Roi & du Royaume, mais ils ne doivent point anticiper l'un sur l'autre, ni s'occasionner le moindre empêchement ou préjudice. Chacun au contraire doit faire son devoir avec zèle, prévoyance, fidélité & prudence. Aussi long tems que les Présidens sont présens aux Collèges respectifs, ils jouissent de leur pouvoir & de leur autorité; mais en cas d'absence, pour affaires du Roi ou les leurs propres, ils garderont leurs titres avec les honneurs & avantages y attachés, sans avoir à ordonner en ce qui concerne la charge d'un Président, & cela jusqu'à ce qu'ils soient retournés à leurs fonctions ordinaires. En l'absence du Président, le plus ancien Conseiller présidera avec le même pouvoir, droit & valeur que le Président. Les Collèges devront rendre compte au Roi de leurs affaires quand Sa Maj. le leur demandera; ils en seront responsables au Roi seul.

XXXIII. Le Gouvernement du Pays est confié aux Hofdingthümern ordinaires, tels qu'ils se trouvent à présent. Mais à l'avenir il n'y aura plus dans le Royaume de Gouverneur-Général, excepté dans des cas particuliers & pour un certain tems. Les Fiefs, Terres, ou Douaires ne pourront plus être conférés.